

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 02 Décembre 2010

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le jeudi 02 décembre 2010 à 18/30

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE DUPUIS -RABION CADIOU CHORON
GROUBACH ROBIN ep DECOUX RULLIER BATTAGLIA

Absent Mr PEIFFER

Travaux Ecole

Après négociation avec les entreprises ayant soumis initialement, le maître d'œuvre a transmis son rapport sur les nouvelles propositions concernant les lots menuiseries et revêtement de sol.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal retient

Pour le lot 10 Menuiseries, l'entreprise BASSAT pour 27 212,14€

Pour le lot 15 Revêtement de sols pour 9 184,63€ *en treize*

Monsieur le Maire explique que les entreprises retenues à la précédente réunion ont signé leur acte d'engagement définitif.

Le planning qui leur a été proposé par Mr Ferrou s'étale du 3 Janvier au 31 Juillet, le mois d'aout étant prévu pour la finalisation administrative. Le Conseil Général a inscrit les deux dossiers déposés, un pour l'école et l'autre pour le réfectoire, à la commission du 11 Février. La proposition à cette commission est de 11 000€ pour le premier et 11 000€ pour le second. Le cabinet DARTHOU établira le diagnostic amiante et l'entreprise Tennis d'Aquitaine réalisera la porte d'accès au tennis.

Cimetière

Jean Claude Groubach et Robert Dupuis-Rabion ont fait le relevé des tombes qui leur semblent abandonnées. Le Maire prendra un arrêté signifiant qu'après un délai de trois ans pendant lequel une information sera faite au cimetière et sur chaque tombe, les tombes qui n'auront pas fait l'objet d'une réclamation seront réputées abandonnées.

Loyer

Les conseillers décident d'appliquer le taux de l'indice du coût de la construction qui est de 1,27% au loyer communal occupé par Mr Pouget Francis. Le loyer passera de 507€ à 513,43€
Le Maire propose à ses collègues de modifier le contrat de location au moment de sa reconduction afin de pouvoir récupérer des pièces nécessaires à la Mairie.

Décisions de fin d'année

Les Anciens de plus de 75 ans recevront des chocolats pour Noël, 10€ pour 1 personne et 15€ pour un couple. Le repas des Anciens est suspendu pendant la période des travaux au foyer
Les conseillers fixent le montant du bon d'achat qui sera remis à chaque employé de la commune au cours du repas du 20 décembre, jour du déménagement de l'école dans le foyer.
Mmes Puybonnieux, Barratault et Marceron 170€, Mr Chouzier 100€, Mrs Clabé et Rochard 200€ et Mme Labeylie 220€.

Les conseillers municipaux qui pourront aider au déménagement se signaleront rapidement pour planifier cette organisation

CCAS

Plusieurs demandes d'aide au voyage scolaire pour les enfants de la commune ont été déposées à la Mairie. Les conseillers après avoir pris connaissance des montants en fonction des revenus et de la composition de la famille maintiennent le calcul de cette aide dont le prix du voyage est plafonné à 300€

Commission d'appel d'offres

A la demande de la Sous Préfecture deux suppléants de plus doivent être désignés pour la composition de la commission d'appel d'offres. Mme Rullier et Mr Dupuis Rabion seront suppléants avec Mme Cadiou déjà nommée.

Assainissement non collectif

Le Maire est responsable de l'assainissement non collectif. Dans ce cadre il demande à ses conseillers de fixer la superficie minimale d'un terrain à bâtir .

Le Conseil Municipal fixe cette surface minimale à 1200m².